



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VINCENNES ET "LA FABRIQUE DE CONFITURES" POUR L'ORGANISATION D'UNE DEGUSTATION DANS LE CADRE DE LA "SEMAINE ZEN"

**DÉCISION N° DM-24-013
EN DATE DU 24 JANVIER 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-20-485 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Céline MARTIN en tant qu'adjointe au maire chargée de la petite enfance et des seniors ;

CONSIDÉRANT la proposition faite par *La Fabrique de confitures*, sise 18 rue Lejemptel 94300 Vincennes, pour l'organisation à titre gratuit d'une dégustation de ses produits, du lundi 5 février au vendredi 9 février 2024, à destination des seniors vincennois dans le cadre de la « semaine Zen »;

D É C I D E

DE SIGNER une convention, avec *La Fabrique de confitures* pour l'organisation, à titre gratuit, d'une dégustation de ses produits du lundi 5 février au vendredi 9 février 2024 à destination des seniors vincennois dans le cadre de la « semaine Zen ».

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la petite enfance et
des seniors,

Signé

Céline MARTIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240124-lmc1H11580H1-AR Date de réception en Préfecture : 24/01/2024 Date de Publication : 24/01/2024
--